



## Quels sont les droits d un pere travaillant dans la restauration

Par **celinejrt**, le **23/02/2009** à **03:43**

bonsoir j ai deux enfants avec mon ex compagnon agee de 8 ans et 2 ans mon ex compagnon est maitre d hotel il prend les enfants du mardi 16h30 au jeudi 08h30 et tres rarement pour les vacances c'etai un arrangement a l amiable il est en concubinage il a eu un autre enfant je n ai pas de vie sociable du coup et j aimerai qu ils prennent ces enfant 1 week end sur deux et la moitie des vacances scolaire tout en lui laissant si il le souhaite du mardi au jeudi car c est ces jours de repos.puis obtenir du juge de les prendre 1 week end sur deux et la moitie des vacances meme si il travaille dans l hotellerie?merci de votre reponse

Par **BOOBAA59**, le **24/02/2009** à **10:41**

Bonjour,

La personne avec qui il a refait sa vie peut etre considérée comme la personne qui peut s'ocuper de vos enfants quand il travail le week end par exemple.

Soumettez lui l'idée que sa compagne peut venir chercher les enfants et s'en occuper si lui n'est pas disponible.

Par **celinejrt**, le **24/02/2009** à **17:30**

bonjour merci pour votre reponse mais vous etes sure que juge peut prendre en compte l

emploi du temps de sa compagne?et pour la moitié des vacances scolaire car il ne les prend tres rarement

Par **BOOBAA59**, le **24/02/2009** à **18:25**

Lorsque vous vous etes séparé, y a t il eu passage devant un avocat pour notifier votre commun accord?

Si oui, sur le document doit apparaitre le traditionnel 1 week end sur 2 et la moitié des vacances plus une clause qui stipule qu'il peut prendre le ou les enfants pendant son jour de repos (je suis dans la meme situation que vous avec un ex qui est cuisinier..)

Si non, je vous conseil de passer devant un avocat pour notifier tout cela, c'est mieux.

Néanmoins, si le papa travail le week end (profession oblige), vous ne pouvez pas les imposer..

Tout dépend des relations que vous entretenez avec lui et sa compagne?

Tenez moi informé, si je peux vous aider ce sera avec plaisir.

Par **celinejrt**, le **25/02/2009** à **03:40**

bonsoir

nous ne sommes pas passer par avocat tout a ete a l amiable au depart de notre 1 er enfant je vous explique:il m a quitte enceinte du 1er pour sa compagne actuel et on s est revu et je suis tomber enceinte du 2 eme on a fait une erreur ce qui peut arriver a tout le monde. donc depuis 2 ans il prend les enfants chaque semaine du mardi 16h30 au jeudi 08h30 pendant ces jours de repos ce qui est deja tres bien mais moi j aimerai qu il prenne les enfants un peu le week end pour le bien etre des enfants et le mien et je ne sais pas si un juge m accorderai ca et la moitié des vacances.

vous me dites que votre ex est cuisinier comment ca c est passer pour vous au niveau des jours ?merci